

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 6 avril 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 42

Délibération n° CC-2023-044

Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VAROISE POUR LE RESPECT DE L'ENFANT (AVRE) POUR LES PERMANENCES GRATUITES DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE, EN 2023, A BRIGNOLES

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à 08h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des Expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 mars 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à PORZIO Claude, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à DECANIS Alain, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, PONCHON Marie-Laure donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absents : ARTUPHEL Ollivier, PAILLARD Carine, RULLAN Nicole, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Catherine DELZERS

Monsieur Romain DEBRAY expose :

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions ;

VU l'art. L. 1611-4 du CGCT relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

VU l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 qui a inséré un article 9-1, définissant les subventions aux associations, dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-779 du 05 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2022-33 en date du 25 février 2022 du Conseil communautaire portant approbation de la Convention Territoriale Globale de la Caisse d'Allocations Familiales du Var (CAF) pour la période 2022-2025 et son volet Petite Enfance ;

CONSIDERANT que la compétence Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la CAPV entend développer une offre d'accueil de qualité et d'accompagnement à la parentalité sur le territoire correspondant aux besoins des familles ;

CONSIDERANT que, dans cet objectif, la CAPV soutient les associations œuvrant dans le champ de l'accompagnement à la parentalité ;

CONSIDERANT que l'Association Varoise pour le Respect de l'Enfant (AVRE) s'inscrit dans le cadre de la loi n°89-487 du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance, participe au recueil d'informations relatives aux mineurs en danger et transmet à l'Observatoire National de l'Action Sociale (O.D.A.S.) les données collectées ;

CONSIDERANT que l'AVRE propose des permanences de psychologue gratuites à Brignoles pour les enfants et les parents en difficulté ;

CONSIDERANT que le projet associatif présenté par l'association et les actions qui en résultent, participent directement à la mise en œuvre d'une politique Petite Enfance sur le territoire, dont l'aspect de soutien à la parentalité ;

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention 2023 déposé par l'association le 18 novembre 2022 ;

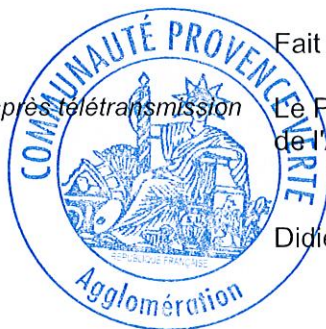
CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Petite Enfance réunie le 9 février 2023 ;

Il est demandé au Conseil de Communautaire :

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention de partenariat, ci-annexée, avec l'Association Varoise pour le Respect de l'Enfant (AVRE), sise 241 mail la Planquette, 83130 La Garde, pour les permanences gratuites d'un psychologue, en 2023, à Brignoles.
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention à hauteur de 22 000 €, représentant 49 % du budget consacré aux permanences de soutien psychologique à Brignoles qui s'élève à 44 792 € en 2023.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023, chapitre 65, de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 6 avril 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

